

**Promotion du rôle des  
femmes parlementaires dans  
la prévention de la  
prolifération des armes de  
destruction massive en  
Afrique**

Présenté par Mme

Reine BENAÛ/SAKANDE

Banjul mai 2019

Je voudrais à l'entame de ma communication, remercier PGA de m'avoir une fois de plus associée au présent atelier ; c'est un réel plaisir pour moi d'y participer.

**Mesdames et messieurs,**

Le thème que nous allons développer est important, intéressant, d'actualité mais complexe.

Nous allons quad même tenter de le traiter à travers le plan suivant :

**I- Introduction**

**II- La définition d'armes de destruction massive**

**III- Le rôle du parlementaire**

**IV- Le rôle de la femme parlementaire dans la prévention de la prolifération des armes de destruction massive en Afrique**

\*

## V-Conclusion

### 1- Introduction

Les armes nucléaires ne respectent pas les frontières nationales. Leur usage où que ce soit aurait des conséquences désastreuses qui affecteraient rapidement le monde entier et atteindraient sans nul doute le continent africain, même si ce conflit a lieu à des milliers de kilomètres.

**En effet, un conflit nucléaire de portée même limitée, comme par exemple entre l'Inde et le Pakistan à propos du Cachemire, provoquerait un hiver nucléaire** qui durerait entre 2 et 3 ans et dévasterait la production de nourriture, menant ainsi des centaines de millions de personnes à la famine.

C'est pourquoi en 2004, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté une résolution (1540) dans laquelle il demande à tous les États « d'empêcher la prolifération d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques »

Le Traité d'interdiction des armes nucléaires, adopté à l'ONU en juillet 2017, n'a pour l'instant été signé que par 21 États

\*

africains. **Cependant, parmi ces 21 pays signataires, aucun d'entre eux n'a encore manifesté la volonté de le ratifier rapidement.** Deux Etats l'ont ratifié : État africain a récemment franchi ce pas, lors de la journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre : la Gambie.

Il faut noter que l'Afrique du Sud reste à ce jour, le seul pays à avoir développé puis renoncé aux armes nucléaires.

## **II- Définition**

**L'arme de destruction massive (ADM)** » est la traduction française d'une expression américaine, *Weapons of Mass Destruction* (WMD), utilisée notamment en communication politique pour désigner les armes non conventionnelles les plus terrifiantes.

Cette expression serait apparue aux États-Unis dans les années 1940 pour désigner des armes nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques après avoir été utilisée en Angleterre à la fin des années 1930 pour qualifier les agressions allemandes en Espagne et japonaises en Chine.

Vannevar Bush, scientifique conseiller des présidents Roosevelt et Truman, aurait inventé cette expression

pour définir les futures armes géantes, dites  
« imprévisibles ».

Le terme a été popularisé après l'invasion de l'Irak en 2003 cautionnée en particulier par la recherche d'armes de destruction massive qu'aurait détenues le régime de [Saddam Hussein](#). En 2004, dans sa résolution 1540, le [Conseil de sécurité des Nations unies](#) demande à tous les États « d'empêcher la prolifération d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques »

Il n'existe toujours pas à ce jour de définition conventionnelle, législative, réglementaire ou jurisprudentielle des ADM.

### **III- Rôle des parlementaires**

Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer à tous les niveaux :

- peuvent initier et voter de nouvelles lois ;
- réviser celles qui existent, en s'assurant qu'ils réglementent de manière adéquate les pratiques émergentes ;
- Recevoir des lois émanant de l'exécutif et les adopter

- Interpeller l'exécutif (à travers des questions orales, des questions d'actualité, des questions écrites etc.) ;
- Contrôler l'action du gouvernement (missions d'information, d'enquête parlementaire etc) ;
- Examiner et adopter le budget ;

Les députés doivent avoir une influence positive sur le niveau d'application de la loi. Les parlements interagissent aussi avec le public et transforment les problématiques du moment en politiques.

Concernant les processus internationaux, les parlementaires ratifient les traités internationaux et peuvent entamer des discussions avec leurs collègues d'autres pays, contribuant grandement à la formation des normes internationales.

Ils peuvent sensibiliser également leurs électeurs et leurs communautés autour de différentes problématiques, comme celui de la prévention de la prolifération des armes de destruction massive.

**Au niveau sous régionale,** notamment au parlement de la CEDEAO, le rôle du député consiste à :

- L'interpellation de la commission de la CEDEAO et des Etats membres sur l'harmonisation des lois y relatives ;
- L'Exécution de missions d'informations dans les Etats membres ;

- Renforcement de la coopération entre Etats membres et non membres notamment en matière de partage d'informations et d'expertise pour compléter et appuyer les efforts des parlements nationaux ;
- agir comme un médiateur et à encourager le dialogue et les interactions avec les parlements nationaux.

#### **IV- Rôle des femmes parlementaires**

Quand elles n'en sont pas les victimes directes, ce sont des membres de leurs familles qui sont frappés.

En plus du rôle que joue le parlementaire de façon générale, les femmes parlementaires ont un rôle important à jouer dans la prévention de la prolifération des armes de destruction massive :

rôle de sensibilisatrices, de médiateurs, de conseillères, de dénonciateurs, etc. ; elles peuvent également se constituer en groupes de pression et faire des plaidoyers et du lobbying auprès des décideurs. Mais pour obtenir des résultats durables, la structure sociale doit impérativement être transformée.

#### **V- Conclusion**

Il faut noter que les armes nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques ont généralement une vocation dissuasive. Leurs emplois dans le cadre d'opérations militaires étant exceptionnels.

Ces armes ont le défaut de ne pas être tirées sur un objectif bien déterminé, mais elles agissent sur une zone « très étendue », avec un rayon qui peut dépasser le kilomètre, et avec des effets très importants sur les bâtiments, les matériels et les personnes, y compris les civils.

Leur emploi, et par conséquent leur fabrication et leur détention, est devenu un crime de guerre.

Nous devons donc faire de la lutte contre leur prolifération notre combat permanent.